



## COMMUNE DE BELCASTEL

ARRÊTÉ N° 2026-25

**OBJET : ARRETE PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE LA  
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
VC n°13 (Route de La Borie)**

ARRETE PUBLIE SUR LE SITE INTERNET  
DE LA COMMUNE DE BELCASTEL LE

17/04/2026

**Le Maire de Belcastel,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L 2212-2;

**VU** les pouvoirs de police du Maire ;

**VU** la demande en date du 13/04/2026 de l'entreprise SLR LARREN RESEAUX D'ENERGIES, sise Z.A le Combal, 12300 DECAZEVILLE, qui doit réaliser des travaux de raccordement de panneaux photovoltaïques sis sur la propriété de m. VIGUIE-BOU Thierry, à La Borie, 12390 BELCASTEL ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité publique, de réguler la circulation et le stationnement durant les travaux sur la VC n°13,

### **ARRETE**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement de véhicules sont interdits sur la VC n°13 (Route de La Borie) à partir du croisement avec la VC n 15 jusqu'à l'entrée du hameau de La Borie, sauf pour les riverains, pour les véhicules de secours et de l'entreprise, durant 2 jours entre le 20/04/2026 à 7h00 et le 04/05/2026 à 18h00.

**Article 2 :** L'entreprise mettra en place la signalisation réglementaire nécessaire.


**Article 3 :** La réouverture de la circulation sera rétablie à l'issue des travaux, à partir de 18h00 le 04/05/2026.

**Article 4 :** Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de MARCILLAC VALLON et le Secrétaire Général de Mairie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de MARCILLAC VALLON.

Belcastel, le 17/04/2026

  
Le Maire de Belcastel,  
Jean-Louis BESSIERE

